



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎLE D'ORLÉANS

2480, chemin Royal
Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans (QC) G0A 3P0

Tel :418 829-1011

www.iledorleans.com

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

Le présent avis est donné par Madame Chantale Cormier, en sa qualité de greffière-trésorière de la MRC de L'Île-d'Orléans, ayant son domicile professionnel au 2480, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Province de Québec, G0A 3P0.

L'immeuble ci-après désigné **sera vendu à l'enchère publique**, selon les dispositions du Code municipal du Québec, au bureau de la MRC de L'Île-d'Orléans, 2480 chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans (QC), le **13 juin 2024 à 10 heures**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires avec intérêts et frais subséquents engagés, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

No.	Nom du propriétaire apparaissant au rôle d'évaluation et adresse de la propriété	Matricule, Lot et cadastre ¹	Taxes municipales et scolaires dues (Capital et intérêts au 12 avril 2024) ²
1	Gestion EVS Inc. 7326, chemin Royal Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (QC)	Matricule : 6391-86-7399 Lot : 6 037 945 Cadastre du Québec (Avec bâtiment)	34 332,70 \$

¹ Ce lot fait partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

² Dues pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023. Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date, de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Saint-Pierre-
de-l'Île-d'Orléans

Sainte-Famille
de-l'Île-d'Orléans

Saint-François-
de-l'Île-d'Orléans

Saint-Jean-
de-l'Île-d'Orléans

Saint-Laurent-
de-l'Île-d'Orléans

Sainte-Pétronille



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎLE D'ORLÉANS

2480, chemin Royal
Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans (QC) G0A 3P0

Conditions pour enchérir :

Personne physique : pièce d'identité avec photo

- Nom
- Date et lieu de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

Personne morale :

- Nom
 - Forme juridique et loi constitutive
 - Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu
- ET

Pour le représentant d'une personne morale :

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration et autres)

Modes de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de MRC de l'Île d'Orléans.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal du Québec*).

NOTE IMPORTANTE – Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, frais et pénalité) doit être fait directement à la MRC de L'Île d'Orléans. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée, d'une part, de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, frais et pénalité et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve du paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Donné à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, ce 12 avril 2024 (Premier avis) et 25 avril 2024 (Deuxième avis).

Chantale Cormier
Greffière-trésorière